

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION À UNE « ACTIVITÉ HEBDOMADAIRE »

Le Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre est une association régie selon la loi de juillet 1901 et agréée « Éducation Populaire ». Elle est gérée par un Conseil d'Administration formé de membres élus chaque année en Assemblée Générale (communiquée par voie d'affichage) et disposés à entendre toutes propositions.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pièces à fournir pour toute inscription à une activité :

- ✓ Les conditions d'inscription et de participation à une « Activité Hebdomadaire » signées ;
- ✓ Un certificat médical pour les activités sportives, y compris la danse ;
- ✓ Le paiement de l'activité selon les modalités prévues.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Chèques✓ Espèces✓ Carte bancaires✓ Virement bancaire | <ul style="list-style-type: none">✓ Prélèvement (sous certaines conditions)✓ Chèque vacance ANCV✓ Atout Normandie✓ Up loisirs |
|---|--|

Le paiement peut être effectué en plusieurs fois, selon accord avec le secrétariat.

ADHÉSION

Toute personne souhaitant participer à une activité ou à la vie de notre association doit être adhérente du Centre d'Animation, même pour une période d'essai. Le tarif varie selon que l'adhérent soit habitant de l'agglomération Caen la Mer ou hors Caen la Mer.

L'adhésion est gratuite à partir de la troisième personne pour une même famille et pour les adhérents d'une autre M.J.C. de la ville de Caen. L'adhésion ne fait en aucun cas l'objet d'un remboursement.

INSCRIPTION AVEC PÉRIODE D'ESSAI (SAUF SIMPLYBOOK)

- ✓ Les inscriptions aux nouvelles activités donnent droit à une période d'essai de 4 séances avant un engagement pour l'année (hors stages et modules).
- ✓ Les 4 cours de la période d'essai doivent être pris de façon consécutive.
- ✓ Les dates sont fixées à l'inscription et ne pourront en aucun cas être modifiées, sauf situation particulière (sous présentation d'un certificat).
- ✓ En cas d'absence ou de maladie au cours de ces séances, aucun remboursement ne pourra être effectué, mais un report peut être envisageable.
- ✓ Lors de votre quatrième séance, vous devez confirmer ou non votre inscription à l'année. Passé ce délai, nous disposerons de votre place afin de satisfaire les demandes sur liste d'attente.
- ✓ Si vous confirmez votre inscription à l'année, nous déduirons le montant de vos séances d'essai du tarif annuel. Vous avez la possibilité de régler le solde en plusieurs fois.
- ✓ Tout adhérent poursuivant une activité au-delà de la période d'essai sans confirmation d'inscription est considéré comme engagé pour l'année et recevra une notification du solde dû.

INSCRIPTION SANS PÉRIODE D'ESSAI

Vous pouvez vous engager directement pour l'année. Le renouvellement annuel sur le même créneau que l'année précédente se fait également sans période d'essai.

Le nombre de cours achetés doit être utilisé au cours de la saison, de septembre à juin. Les séances non utilisées seront automatiquement annulées avant le début de la saison suivante.

ABANDON D'UNE ACTIVITÉ

L'inscription à une activité vous engage pour l'année. Aucun remboursement ne sera effectué et les sommes dues devront être réglées.

En cas de force majeure (déménagement, maladie de longue durée, grossesse, perte d'emploi, etc.), une solution pourra être envisagée sur présentation d'un justificatif et après discussion avec la direction.

ABSENCE D'UN ANIMATEUR

En cas d'absence d'un animateur (hors arrêt maladie), une date de récupération sera proposée, principalement pendant les vacances scolaires.

REEMPLACEMENT D'UN ANIMATEUR(TRICE)

Si un animateur(trice) est remplacé temporairement ou définitivement, aucun remboursement ne pourra être exigé, l'activité restant assurée.

CERTIFICAT MÉDICAL

Pour toutes les activités sportives et la danse, un certificat médical est obligatoire, y compris pour la période d'essai.

LETTRES DE RAPPEL

En cas de non-respect de paiement, le dossier sera transmis au service contentieux, et la participation à l'activité sera suspendue.

ATTESTATION

Une attestation de paiement ou d'inscription peut être fournie sur demande dès l'inscription, après règlement de la cotisation.

ACCOMPAGNEMENT D'UN MINEUR

Il est recommandé d'accompagner votre enfant jusqu'à l'animateur et de le récupérer dans les mêmes conditions.

Tout enfant déposé trop tôt ou récupéré tardivement engage la responsabilité des parents.

RÉDUCTION (-10%)

Une réduction de 10% (non cumulable) est accordée sur présentation d'un justificatif pour :

- ✓ Les habitants du quartier Calvaire Saint Pierre ;
- ✓ Les personnes sans emploi ;
- ✓ Les étudiants ;
- ✓ Les personnes de 65 ans et plus ;
- ✓ À partir de la deuxième activité par famille ou adhérent(e).

TICKETS LOISIRS

En partenariat avec la municipalité caennaise, une aide financière peut être accordée pour les activités de loisirs proposées par le Centre, sous condition de ressources.

Renseignez-vous auprès du secrétariat. Cette aide est réservée exclusivement aux mineurs domiciliés à Caen.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Toutes les inscriptions sont effectuées via le logiciel de présence INOE et SIMPLYBOOK.

Les informations collectées dans le cadre des inscriptions sont utilisées uniquement pour la gestion des activités et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Fait à Caen, le 01/06/2025

M. et/ou Mme :

parent(s) de(s) l'enfant(s)

.....
.....

déclare(nt) avoir pris connaissance et en accepter les termes du règlement d'inscription et de participation à une "ACTIVITE HEBDOMADAIRE" du Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre.

DATE ET SIGNATURE(S) :